

DevHaïti[®]

Le magazine du développement durable

15 Mai
2025

#88

Haïti face aux débats sur les tarifs douaniers



Photo ccédit: freepik

Les droits de douane d'hier à
aujourd'hui

Page 2

Tarif douanier en Haïti: entre
héritage historique et défis
contemporains d'un système
à réinventer

Page 5

Les tarifs douaniers en Haïti:
entre dépendance
économique et héritage
néolibéral

Page 10



Ont contribué à ce numéro:

Jean Phares JÉRÔME, Johnny JOSEPH, Gary CYPRIEN, Remixon Guillaume, Patrick SAINT-PRÉ,
Junior CÉLESTIN, Ronald BEAUFILS, Saint-Hubert SAINT-VICTOR et Kesner PHAREL.



DevHaiti
M A G A Z I N E



+(509) 3643-2097 / 3824-5374



info.devhaiti1@gmail.com



DevHaiti

Tarifs douaniers américains, que peut Haïti ?

Avec le second mandat de Donald Trump aux États-Unis, le commerce mondial est au cœur des préoccupations. La décision du gouvernement américain d'augmenter ou d'imposer des droits de douane aux partenaires commerciaux des États-Unis en est la cause. Même si la décision est, dans la majorité des cas, en suspens, cela n'empêche qu'elle provoque une onde de choc à travers le monde. Étant la première puissance économique du monde, les États-Unis constituent le partenaire commercial de rêve de presque tous les pays du monde. Cela explique pourquoi la décision du président Donald Trump par rapport aux droits de douane provoque autant de remous.

Si certains des pays comme la Chine et le Canada tentent de faire du tac au tac avec les États-Unis, d'autres comme les membres de l'Union européenne réfléchissent aux mesures à prendre en vue de minimiser sur le long terme la décision américaine. Dans ce débat, certains pays cherchent à convaincre les États-Unis d'avoir pitié d'eux, tandis que d'autres s'alignent sur la position des autres et attendent avec inquiétude ce que l'avenir leur réserve.

Haïti, petit État caribéen, figure parmi les pays qui ne peuvent pas répondre coup pour coup à la première puissance économique du monde. Haïti est aussi sur la liste des États qui subiraient le plus des conséquences de l'augmentation des droits de douane dans le commerce mondial. Avec une production nationale en berne et une dépendance considérable du marché extérieur, Haïti doit se croiser les bras pour que la guerre commerciale annoncée ne se tienne pas. Les analyses sur les éventuelles graves conséquences de l'augmentation des droits de douane sur les plus pauvres sont à profusion sur les plateformes d'information. Ces analyses alertent aussi sur le danger du protectionnisme qu'on avait abandonné aux lendemains des guerres mondiales. Fixer des droits de douane pour protéger son marché – comme les États-Unis veulent le faire –, c'est une tentative de retour au protectionnisme comme avant les guerres mondiales.

La libéralisation du marché devait permettre aux pays d'harmoniser leurs relations, de s'enrichir dans l'objectif d'éviter d'autres conflits mondiaux comme les deux guerres mondiales. Faut-il briser ce pacte? Les partenaires commerciaux influents des États-Unis peuvent-ils ramener Donald Trump à la raison? L'Organisation des Nations unies ayant pris naissance après la seconde guerre mondiale dans le but d'aider les pays à trouver d'autres mécanismes que la guerre pour régler leurs différends, pourra-t-elle quelque chose ?

Personne ne sait de quoi demain sera fait avec la nouvelle administration américaine qui prône les États-Unis d'abord et contre tous. Ce n'est pas la voix d'Haïti qui va changer les choses. D'ailleurs, dans cette guerre commerciale annoncée, la voix d'Haïti est inaudible. N'étant pas un géant du commerce mondial, Haïti devait être moins concernée par cette éventuelle guerre. D'ailleurs, les autorités haïtiennes disent avoir la certitude que notre textile sera exempt des droits de douane américains. Mais, pour un pays qui ne produit presque rien, il est difficile de s'échapper aux conséquences de la mesure américaine. N'est-ce pas le bon moment pour Haïti de procéder à sa réforme fiscale avec l'adoption du nouveau code douanier ?

Ce nouveau numéro consacré aux droits de douane fait le tour d'horizon de la question ailleurs et en Haïti. Une meilleure compréhension de la problématique des droits de douane se révèle cruciale pour nous aider à prendre de meilleures décisions dans ce contexte d'incertitude. Il revient aux autorités constituées de prendre les décisions appropriées, mais cela doit être dans l'intérêt des citoyens. Aider les citoyens à s'immiscer dans ce débat, voilà le bien-fondé de ce numéro.

Country	Tariffs Charged to the U.S.A. Including Currency Manipulation and Trade Barriers	U.S.A. Discounted Reciprocal Tariffs
China	67%	34%
European Union	39%	20%
Vietnam	90%	46%
Taiwan	64%	32%
Japan	46%	24%
India	52%	26%
South Korea	72%	36%
Thailand	61%	31%
Switzerland	64%	32%
Indonesia	47%	24%
Malaysia	97%	49%

Country
Algeria
Oman
Uruguay
Bahamas
Lesotho
Ukraine
Bahrain
Qatar
Mauritius
Fiji
Iceland
Kenya

Photo crédit: La Maison Blanche

Les droits de douane d'hier à aujourd'hui

Le retour de Donald Trump à la Maison-Blanche pour un deuxième mandat présidentiel est ressenti comme une onde de choc conditionnant le genre humain à axer majoritairement tous les débats autour de deux thèmes principaux, l'immigration et le tarif douanier. Aujourd'hui, pendant que le monde entier vit dans l'angoisse d'une guerre commerciale annoncée, la question relative au tarif douanier ou droit de douane anime tous les débats. N'est-ce pas le moment propice pour faire la lumière sur la taxe douanière, sa définition, son origine, ses atouts, ses contraintes?

Le commerce est une activité humaine presque aussi vieille que l'homo sapiens. L'histoire du commerce mondial remonte jusque dans l'Antiquité avec la Chine qui, dès le 3^e siècle avant Jésus-Christ, est arrivée à établir un réseau d'échanges commerciaux de renom sous l'appellation «routes de la soie», la reliant au bassin méditerranéen regroupant pas moins de sept pays dont l'Algérie, l'Égypte, l'Israël, la Jordanie, la Mauritanie, le Maroc et la Tunisie. Un peu plus tard, en l'an 30 avant Jésus-Christ, la Rome

antique, au même titre que la Chine, s'est promue comme une puissance commerciale de renom et respectée à cause de sa puissance militaire.

Ainsi, pendant très longtemps, c'est la règle du plus fort qui régissait les échanges commerciaux entre les nations. Il a donc fallu attendre la Deuxième Guerre mondiale pour voir les premières règles internationales qui sous-tendent le système économique multilatéral. La fin de la Seconde Guerre mondiale va donc être témoin d'un essor important du commerce international, sous l'égide des institutions de Bretton Woods (FMI, Banque mondiale) de l'ONU et de l'Accord général sur les tarifs douaniers (GATT) signé en 1947 par 23 pays afin d'harmoniser leurs politiques douanières.

Dans la période comprise de 1948 à 1994, le commerce international était régi par les règles et principes établis dans le cadre du GATT. Se révélant, au fil des années, de moins en moins adapté au fonctionnement du commerce international, le GATT a été remplacé par l'Organisation mondiale du commerce

(OMC) en 1995. Aux yeux des observateurs du monde entier, la création de l'OMC constitue la réforme la plus importante opérée dans le commerce international depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En effet, alors que le GATT régissait principalement le commerce des marchandises, l'OMC vise non seulement les marchandises, mais également le commerce des services et la propriété intellectuelle.

Les avantages du commercial international

Le commerce international aide les pays à diversifier leurs sources de revenus et à réduire leur dépendance à l'égard d'un seul secteur ou d'un seul marché. De plus, il facilite le transfert de connaissances et de technologies entre les pays, contribuant ainsi au progrès technologique mondial. Il est aussi un moteur essentiel à la croissance économique, il crée des emplois à travers toute la chaîne de valeur et encourage l'innovation.

Le commerce international représente une réelle opportunité pour les entreprises. Il favorise la croissance économique en exploitant les avantages comparatifs de chaque pays et permet aux entreprises d'accéder à des marchés plus vastes, ce qui élargit leurs opportunités commerciales.

Le libre-échange permet une baisse des prix favorable aux consommateurs. Il ne fait d'ailleurs le protectionnisme (système d'échange international qui fait appel aux taxes douanières pour réduire ses importations et protéger sa production nationale) porte préjudice aux consommateurs des pays pauvres: d'un côté, il augmente le prix des produits importés, de l'autre, il permet aux producteurs nationaux d'augmenter leurs prix.

Les droits de douane

Les droits de douane, taxes douanières ou tarifs douaniers sont un instrument de politique commerciale utilisé quasiment par tous les pays, pour percevoir des recettes ou pour avantager un produit national par rapport à un produit importé au niveau du prix. En d'autres termes, pour mieux appréhender les tarifs, il importe de pouvoir faire la différence entre exportation et importation. Les exportations concernent les biens et les services qu'un pays vend

à un autre, alors que les importations sont des biens ou des services introduits dans le pays en provenance d'un autre pays.

D'une façon générale, les droits de douane sont imposés sur les importations et sont appliqués à la frontière par les agences douanières. Les taxes douanières sont perçues par le gouvernement du pays et, bizarrement, ce n'est pas le gouvernement qui paie les tarifs douaniers des marchandises qui entrent dans le pays, ce sont plutôt les importateurs qui doivent payer pour les marchandises ou produits qu'ils importent. Ce qui, en général, rend les produits importés plus chers pour l'acheteur.

Cela explique explicitement pourquoi les pays pratiquant le protectionnisme s'attachent tant aux tarifs douaniers. Ces derniers rendent plus chers les produits importés pour les acheteurs qui, à la longue, finissent par se lasser de consommer un produit exorbitant au profit d'un autre de fabrication locale.

Selon des informations disponibles sur le site scotiabank.com, les pays développés ont aujourd'hui recouru à des politiques commerciales et industrielles interventionnistes pour protéger leurs industries naissantes. Les droits de douane étaient un élément clé de cette stratégie de protectionnisme éducatif. Il existe de nombreux autres outils, appelés obstacles non tarifaires aux échanges, tels que «la dévaluation compétitive de la monnaie, les subventions à l'exportation, les rabais tarifaires sur les intrants utilisés pour les exportations, l'octroi de droits de monopole, les ententes, les crédits dirigés, etc.»

Une majeure partie des économistes sont d'avis que les tarifs douaniers sont contre-productifs et ont un effet négatif sur la croissance économique et le bien-être économique, tandis que le libre-échange et la réduction des barrières commerciales sont favorables à la croissance économique.

Qui paie les tarifs douaniers?

Bien que les droits de douane soient perçus par le gouvernement, ce dernier ne les paie pas. Si le gouvernement haïtien impose des droits de douane sur les marchandises importées dans le pays, ce sont

les importateurs haïtiens qui paient les droits de douane sur les produits qu'ils importent. Pour compenser la hausse du coût des tarifs sur leurs marchandises, ils peuvent décider d'augmenter le prix de ces produits pour leurs clients.

En bref, les droits de douane sur les marchandises importées peuvent rendre les produits importés plus chers pour l'acheteur au bénéfice de la production locale ; ou, du moins, ils peuvent provoquer l'effet contraire en se répercutant sur les dépenses, les flux commerciaux, les recettes de l'État, les taux de change, l'emploi, le PIB et l'inflation et perturber considérablement les chaînes d'approvisionnement.

Accord de libre-échange

En matière de commerce international, le libre-échange est un principe visant à favoriser le développement du commerce international en supprimant les barrières nationales tarifaires et non tarifaires susceptibles de restreindre l'importation des biens et des services. À ce titre, le libre-échange s'oppose au protectionnisme et au mercantilisme.

Selon un principe admis par l'OMC, des pays peuvent conclure un accord de libre-échange qui s'applique uniquement aux marchandises échangées à l'intérieur du groupe. Ou bien ils peuvent accorder un accès spécial à leurs marchés aux pays en développement. D'où l'établissement des accords commerciaux régionaux (ACR) issus de l'article 14 et du mémorandum d'accord sur l'interprétation de l'article 14 du GATT de 1994.

Cependant, l'établissement de ces ACR est autorisé par l'instance concernée en tenant compte uniquement des zones de libre-échange (ZLE) et des unions douanières (UD). L'union douanière est un accord commercial régional entre un groupe de pays qui s'associent pour appliquer les mêmes taux ou droits d'importation aux marchandises provenant du reste du monde. Les pays de l'union conviennent également de ne pas appliquer de droits de douane entre eux.

Haïti et le commerce international

Membre à part entière de l'OMC et du Marché commun de la Caraïbe (Caricom), Haïti est très concernée par les échanges commerciaux tant multilatéraux que régionaux. En témoignent ces données publiées par la Banque mondiale indiquant que le commerce représente environ 37% du PIB d'Haïti.

Les principaux partenaires commerciaux d'Haïti sont les États-Unis, la République dominicaine, la Chine, le Canada, le Mexique, la Thaïlande. La balance commerciale du pays tourne incessamment vers un déficit assez important.

Malgré la grande importance de la question tarifaire pour la croissance économique, les autorités haïtiennes ne semblent pas en faire une priorité au vu de la négligence affichée par celles-ci dans l'intégration effective d'Haïti au CARICOM et aux Accords de partenariat économique (APE).



Photo ccéidit: freepik



Photo ccédit: villeducaphaitien.com

Tarif douanier en Haïti: entre héritage historique et défis contemporains d'un système à réinventer

Les premières dispositions régissant le commerce extérieur d'Haïti ont été prises sous l'empire dirigé par Jean-Jacques DESSALINES le 4 mai 1804 par le sous-général de division André VERNET, ministre des Finances et conseiller d'État. La loi sur les douanes de la République et les tarifs y annexes fut promulguée en 1805.

Les droits de douane, mis en place sous l'administration de Dessalines, tendaient à la protection de la production nationale et représentaient une source de revenus pour financer les dépenses de l'État et notamment la reconstruction du pays après les ravages de la guerre de l'indépendance.

Jusqu'en 1825, le tarif douanier protégeait la production nationale, mais dans l'accord signé avec la France pour la reconnaissance de l'indépendance sous le gouvernement de Jean-Pierre BOYER, on accordait une préférence à l'importation des produits français. Les produits français étaient assu-

jettis au tiers des droits de douane que payaient les autres pays, cela encourageait donc l'importation des produits français et décourageait la production nationale.

Le 4 septembre 1905, le gouvernement de Nord ALEXIS publia la loi sur les douanes, assortie du tarif douanier. Ce tarif contenait toujours les préférences accordées à la France.

Au lendemain du débarquement des marines en 1915, l'une des premières décisions de l'occupant américain consista à prendre le contrôle de la douane haïtienne.

Le 27 octobre 1961, sous le gouvernement de François DUVALIER, un arrêté réglementant les conditions et le mode de fonctionnement de l'Administration générale des douanes a été publié, et le 28 août 1962, le gouvernement publia un nouveau code douanier, visant à assurer la pleine exécution des lois douanières et un tarif douanier.

Mis à part les préférences tarifaires accordées à la France, jusqu'en 1986, le tarif douanier haïtien était axé sur la production nationale et, durant tout ce temps, le contingentement était d'application : des produits comme le riz, le maïs, le haricot, le lait, etc. étaient contingentés.

À partir de 1987, la production nationale a été mise au rencart au profit de l'importation des produits étrangers. Le gouvernement d'alors, au lieu de faire la promotion de la production nationale, encourageait celle des producteurs des pays étrangers. Ainsi, le 13 juillet 1987, le Conseil national de gouvernement ayant à sa tête le lieutenant général des Forces armées d'Haïti Henri NANPHY révisa le code et le tarif douanier de 1962 et publia un nouveau code et un nouveau tarif douanier.

Dans le Tarif douanier de 1962, les droits de douane étaient de zéro à 200 %; dans celui de 1987, les droits de douane étaient de zéro à 50%.

Pendant la période 1987-1995, beaucoup de travailleurs agricoles et de producteurs de produits agro-industriels ont fait faillite parce que non seulement l'État ne les protégeait pas, mais les pays étrangers pratiquaient le dumping contre Haïti.

En 1995, le président Aristide a pris un décret qui continuait à détruire nos barrières tarifaires. Dans le Moniteur no 20 du 9 mars 1995, on peut lire ceci :

Article 1er: l'Administration Générale des Douanes, pendant une période transitoire, appliquera sauf les produits mentionnés à l'article 2 de la présente loi, un taux équivalant à:

- Zéro pour cent (0%) pour tous les produits taxés actuellement de 0 à 10%.
- Cinq pour cent (5%) pour les produits taxés actuellement à 15% et 20 %.
- Dix pour cent (10%) pour les produits taxés actuellement à 25% et 30 %.
- Quinze pour cent (15%) pour les produits taxés actuellement de 35% à 50%.

Article 2: Pour les positions tarifaires suivantes, les taux ci-après seront appliqués:

Position tarifaire	libellé	taux
070499	Autres légumes	3%
10.6	Riz	3%
110199	autres farines	0%
110	farine	0%
11021	gruaux, semoules de céréales autres que froment	0%
110299	Autres farines de céréales	0%
1507	huiles comestibles	0%
1701	sucre de canne	0%
200701	jus de fruit	5%
200703	jus de légume autre que tomate	0%
2523	Ciment	3%

(Voir le moniteur pour le reste de cette loi ultra libérale)

«L'application de cette loi a enterré notre production de viande, de fruits, de légumes, de céréales, de lait, de pâte de tomate, de pâte alimentaire, de farine, de sucre, d'huile, de savon, de bougie, etc.» *(livre: l'évangile total à l'homme total, page 122).*

Sous la pression des pays de l'occident en 1995, Haïti a consolidé plus de la moitié de son tarif appliqué à l'OMC, détruisant ainsi toute velléité de production nationale. Alors que les taux du tarif consolidé de certains pays varient entre 0 et 500%, Haïti a consolidé une partie de son tarif appliqué dont les taux varient entre 0 et 50%.

À titre d'exemple, voici le tarif appliqué du Canada pour certaines lignes tarifaires du chapitre 4 qui traite du lait, du fromage et des œufs:

Positions tarifaires	Libellés	Droits de Douane
0401.10.20 00	Lait D'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1 % au-dessus de l'engagement d'accès	241 % mais pas moins de 34,50 \$/hl
0401.40 20 00	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants. - D'une teneur en poids de matières grasses excédant 6 % mais n'excédant pas 10 % - Au-dessus de l'engagement d'accès	292.5 % mais pas moins de 2.48 \$/kg
0402.21.12	Lait et crème de lait, concentrés, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5 %, Sans addition de sucre ou d'autres édulcorants - Lait: - Au-dessus de l'engagement d'accès	243 % mais pas moins de 2.82 \$/kg
0406.30.20	Fromages et caillebotte. - Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre - Au-dessus de l'engagement d'accès	245.5 % mais pas moins de 4.34 \$/kg
0406.90.94	Fromages et caillebotte. - Autres fromages - Autres : - Parmesan et du type Parmesan, au-dessus de l'engagement d'accès	245.5 % mais pas moins de 5.08 \$/kg
0407.21.20	Œufs d'oiseaux, en coquilles, frais, conservés ou cuits. - Autres œufs frais: - De volailles de l'espèce Gallus domesticus - Au-dessus de l'engagement d'accès	163.5%, mais pas moins de 79.9 c/douz

Tarif de la Suisse pour certains produits laitiers et des œufs:

Positions tarifaires	Libellés	Droits de Douane
04015010	Lait, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 10%	765,00 Fr/100 kg brut
04015020	Crème de lait, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 10 %	1408.00 Fr/100 kg brut
04022119	Lait en poudre, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5 %	656 ,00 Fr/ 100 kg brut
04022120	Lait en poudre, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5 %	1346 ,00 Fr/ 100 kg brut
04063090	Fromages fondus, autres que râpés ou en poudre	442 ,00 Fr/100 kg brut
04069051	Fromages à pâte demi-dure	383 , 00 Fr/ 100 kg brut
04072190	Œufs de volailles de l'espèce Gallus domesticus	371,00 Fr/100 kg brut

Tarif de la Suisse pour certains produits laitiers et des œufs :

Positions tarifaires	Libellés	Droits de Douane
040110 00	Lait D'une teneur en poids de matières grasses n'excédant pas 1 %	3.5%
040140 00	Lait et crème de lait, non concentrés ni additionnés de sucre ou d'autres édulcorants. - D'une teneur en poids de matières grasses excédant 6 % mais n'excédant pas 10 %	3.5%

040221 00	Lait et crème de lait, concentrés, en poudre, en granulés ou sous d'autres formes solides, d'une teneur en poids de matières grasses excédant 1,5 %, sans addition de sucre ou d'autres édulcorants	3.5%
040630 00	Fromages fondus, autre que râpés ou en poudre	5%
040690 00	Autres fromages	5%
040721 00	Œufs frais de volailles de l'espèce Gallus domesticus	10%

«Les mesures dites libérales appliquées de 1986 à 1995 ont ruiné les producteurs nationaux et réduit la population à la misère la plus abjecte.» (*Livre: l'évangile total à l'homme total, page 122*)

Il faut dire qu'en Haïti les produits listés ci-dessus, hormis les fromages, étaient exonérés de droits de douane jusqu'en 2009.

Tandis que les membres de l'OMC n'arrivent pas à trouver un accord sur la libéralisation et les subventions des produits agricoles, Haïti a libéralisé la totalité de sa production agricole et agroindustrielle en 1995.

Aujourd'hui encore, les puissants du monde protègent les producteurs de leurs pays via leur tarif douanier et la subvention ; ils utilisent même des mesures déloyales telles que le dumping pour ouvrir des marchés à leurs produits. Mais, en Haïti, de 1987 à nos jours, les barrières tarifaires ont été détruites et il n'y a plus de subvention pour les agriculteurs.

Pour faire face aux changements qui se sont opérés au fil des ans dans l'économie nationale et pour compenser la diminution de l'aide internationale, le pays s'est vu obligé de manquer à ses engagements à l'OMC en relevant, à partir de 2009, le niveau d'un millier de taux appliqués sans une modification préalable des taux consolidés.

Pour corriger ce problème, le BACOA a proposé au gouvernement la renégociation du tarif consolidé d'Haïti à l'OMC en 2012. Cette proposition a été acceptée et un projet de révision de la liste des

concessions tarifaires d'Haïti à l'OMC a été préparé par une commission interministérielle. Ce projet de liste a été partagé le 3 février 2017 avec les pays membres de l'OMC pour réaction par le biais du secrétariat de cette organisation, conformément à ses prescriptions juridiques.

À compter de cette date, un délai de 90 jours expirant le 3 mai 2017 a été imparti pour que le projet de modification puisse être considéré comme adopté, s'il ne fait pas l'objet de contestation formelle par au moins un membre. Avant l'épuisement du délai des 90 jours, soit le 24 avril 2017, la mission permanente de la République dominicaine à Genève a notifié à celle d'Haïti sa déclaration d'intérêt de négocier et d'entreprendre des consultations concernant la renégociation portant sur le projet de révision de la liste de concessions d'Haïti à l'OMC. À cette note, trois (3) types de listes sont annexées, dans lesquelles la République dominicaine réclame, dans la première, son droit de négociateur comme principal fournisseur ; dans la deuxième, son droit de négociateur comme ayant un intérêt substantiel ; et dans la troisième, un ajout de 258 lignes tarifaires pour lesquelles elle continue d'analyser afin de voir si elle possède un droit de négociateur comme principal fournisseur.

Pour finir, la République dominicaine a sollicité d'Haïti les compensations que celle-ci compte offrir par rapport à l'augmentation de ses taux consolidés. Le 5 mai 2017, la mission permanente de la République dominicaine à Genève a soumis un questionnaire au gouvernement haïtien sollicitant des informations supplémentaires sur la démarche haïtienne et la méthodologie appliquée pour relever les taux consolidés.

Plusieurs rounds de négociations ont été organisés avec la République dominicaine de 2017 à 2018. Depuis lors, rien ne bouge.

Haïti doit reprendre les négociations avec la République dominicaine pour finaliser sa nouvelle liste tarifaire à l'OMC.

Pour encourager la production nationale, Haïti devrait modifier son tarif douanier dans le but d'exonérer les droits de douane sur les matières

premières, les machines, appareils et engins utilisés dans la production. Dans cette modification, les produits agricoles importés ainsi que les autres produits et ouvrages importés qui sont fabriqués en Haïti devraient être fortement taxés.

De 2014 à 2018, deux projets de modifications axés sur la production nationale préparés par la Secrétairerie d'État à la réforme fiscale sont restés dans les tiroirs.

La chose primordiale à faire est la mise en place d'un tarif douanier axé sur la production ; l'utilisation à bon escient de nos sources, rivières et fleuves ; la mise à disposition de l'énergie électrique, de routes appropriées et d'un bon système judiciaire.

De 1805 à 1825, nos pères mettaient des barrières tarifaires pour protéger la production nationale; aujourd'hui, je pense qu'on devrait suivre la route tracée par nos aïeux. De même que la Suisse protège son Camembert, le Canada son lait, l'Allemagne sa Mercedes et son Volkswagen, Haïti doit protéger son riz, son haricot, ses pâtes alimentaires, ses corn flakes, et j'en passe.

Ronald BEAUFILS

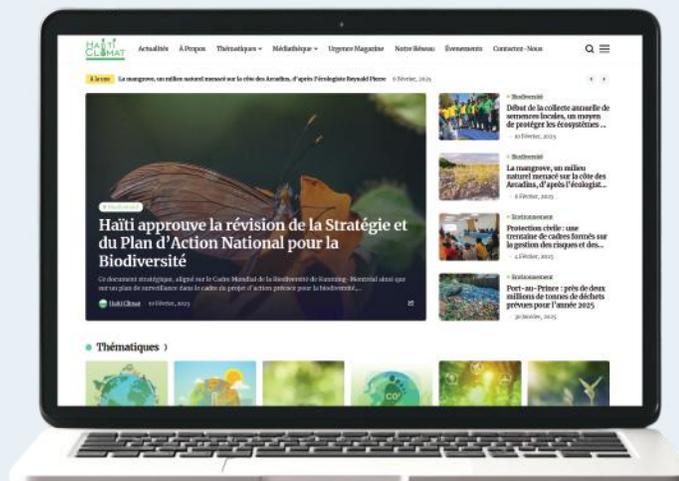
*Expert en Nomenclature du Système Harmonisé
DGA/AGD*



Visitez le nouveau
site web de

Haïti Climat

www.haiticlimat.org



Les tarifs douaniers en Haïti: entre dépendance économique et héritage néolibéral

En Haïti, les tarifs douaniers ne relèvent pas seulement de l'administration ; ils représentent un enjeu capital pour l'autonomie économique du pays, soulignant les tensions entre la dépendance vis-à-vis des importations, la vulnérabilité financière et le désir de revitaliser la production locale. Depuis les réformes libérales des années 1990, sous l'égide d'institutions internationales, le système douanier haïtien a donné naissance à une économie fragile, dominée par les importations, au détriment des secteurs locaux. Comment fonctionne ce système à l'heure actuelle? Quelles sont ses racines? Quelles réformes pourraient être envisagées pour offrir à Haïti les leviers de son essor ?

Les droits de douane sont essentiels pour les finances publiques d'Haïti. D'après l'Administration générale des douanes (AGD), ils ont représenté plus de 60 % des recettes fiscales en 2022. Ce poids s'explique par la structure même de l'économie haïtienne, où les importations sont prépondérantes dans les échanges commerciaux. Le système repose sur le Système harmonisé (SH), une classification internationale des marchandises, auxquelles s'ajoutent des taxes comme la taxe sur le chiffre d'affaires (TCA) de 10 % et le Fonds de développement économique et social (FDES).

Cette dépendance aux recettes douanières rend le système indispensable, mais délicat. Toute perturbation – qu'il s'agisse de crises politiques, de catastrophes naturelles ou de variations commerciales – met en péril directement la stabilité financière. Pourtant, ce modèle, bien que crucial, révèle une faiblesse structurelle: l'incapacité de l'État à diversifier ses sources de revenus, à cause d'une production nationale en berne.

Les origines: une libéralisation imposée

Le système douanier actuel a pris forme avec les réformes des années 1990, marquées par un virage libéral imposé de l'extérieur. Après le retour de Jean-Bertrand Aristide en 1994, suite au coup d'État de 1991, Haïti a dû mettre en œuvre un programme

d'ajustement structurel sous la supervision du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale. Ces réformes ont drastiquement diminué les droits de douane, ouvrant largement les portes aux importations.

Le cas du riz est exemplaire. Avant 1994, le tarif douanier sur ce produit essentiel était de 35%. Il a chuté à 3%, rendant le riz haïtien non compétitif face aux importations, notamment venues des États-Unis, où l'agriculture bénéficie de fortes subventions. Conséquence: aujourd'hui, selon L'USAID (2021), 80 % du riz consommé en Haïti est importé. En 2010, l'ancien président américain Bill Clinton lui-même a reconnu l'erreur de cette politique: «Cela a aidé les agriculteurs de mon État, mais a ruiné l'économie du riz en Haïti» (New York Times).

Une agriculture étouffée par la concurrence étrangère

Cette libéralisation a eu des effets dévastateurs sur l'agriculture haïtienne. Les secteurs du riz, des œufs, du sucre ou de la volaille, autrefois moteurs de l'économie rurale, ont été écrasés par des produits importés à bas prix. «Ce n'est pas une ouverture commerciale, c'est une dépossession économique», critique Camille Chalmers, économiste et porte-parole de la Plateforme haïtienne de plaidoyer pour un développement alternatif (PAPDA), lors d'une entrevue à AlterPresse en 2018.

Les agriculteurs haïtiens, dépourvus de soutiens financiers et confrontés à des infrastructures insuffisantes, peuvent rivaliser avec des produits étrangers bénéficiant d'économies d'échelle et d'aides publiques. Cette situation a non seulement fragilisé l'autosuffisance alimentaire, mais également accru la pauvreté rurale, poussant des milliers de familles à migrer vers les villes ou à émigrer.

Réformer pour protéger: un débat urgent

Face à cette crise, nombreux sont ceux qui réclament une refonte du système douanier. L'Association

nationale des agriculteurs haïtiens (ANAH) milite pour augmenter les droits de douane sur certains produits clés. «Il est impossible de redynamiser l'agriculture si nos produits sont systématiquement écrasés par la concurrence étrangère», insiste Wilfrid Sénatus, président de l'ANAH, dans *Le Nouvelliste* (2019).

Un projet de réforme du Code des douanes, initié en 2022, vise à répondre à ces préoccupations. Mais, les progrès sont lents, freinés par divers obstacles: la dépendance économique aux importations, la corruption au sein des administrations douanières et les engagements internationaux qui restreignent la marge de manœuvre d'Haïti. Augmenter les tarifs douaniers sans une stratégie globale risque, par ailleurs, de renchérir les produits de première nécessité, au détriment des consommateurs les plus modestes.

Une vision productive pour l'avenir

Pour l'économiste Kesner Pharel, une réforme douanière saurait être effective sans une relance de la production nationale. «Sans investissements dans les secteurs locaux, une hausse des droits de douane ne ferait qu'accroître les prix, sans bénéfices réels», prévient-il dans une interview accordée au journal *Le Nouvelliste* en 2023. Les tarifs douaniers doivent

être vus comme un levier stratégique, et non comme une simple source de revenus. Cela implique des politiques complémentaires: subventions aux agriculteurs, modernisation des infrastructures, accès au crédit et formation pour renforcer la compétitivité des produits haïtiens.

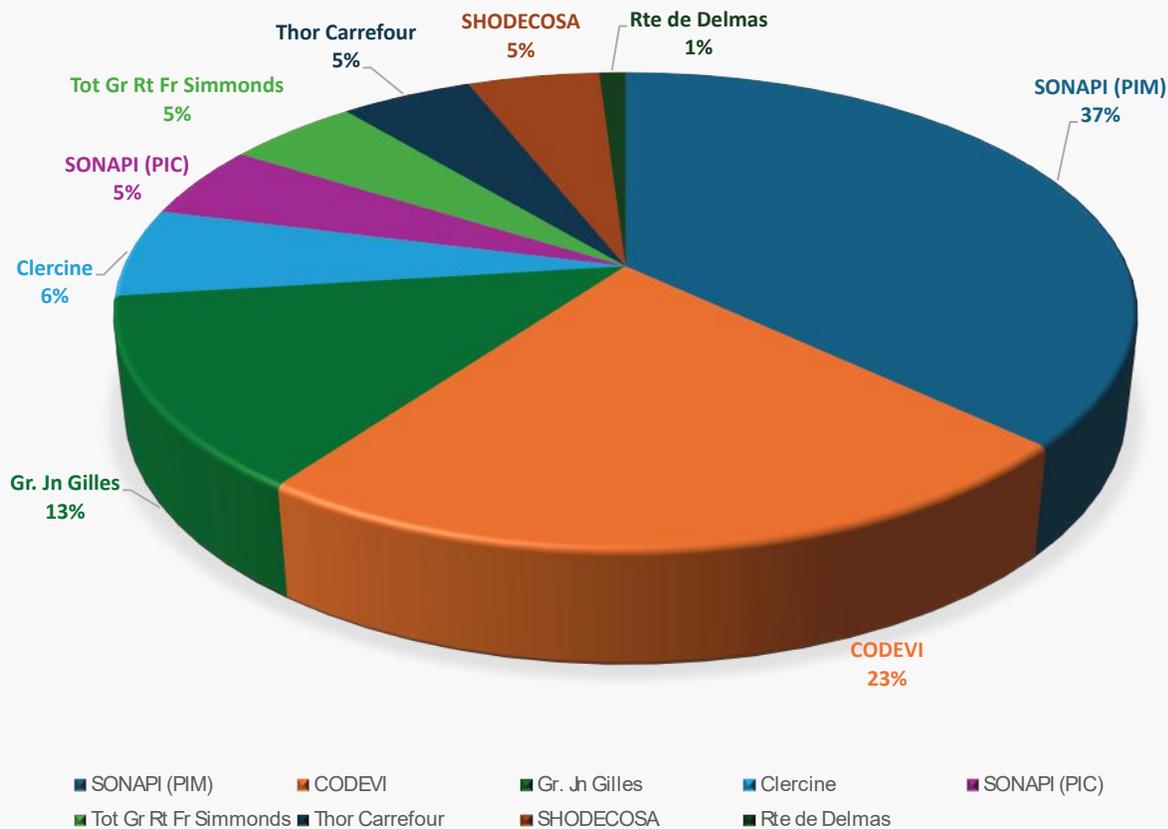
Un tel projet demanderait également une volonté politique tenace pour renégocier les accords internationaux qui obligent Haïti à maintenir des tarifs bas. Cela implique, enfin, une lutte acharnée contre la corruption, qui ronge le système douanier et prive l'État de ressources essentielles.

Un choix de société

Le système douanier haïtien, façonné par les réformes libérales des années 1990, se trouve à un carrefour. Il cristallise un dilemme central: comment concilier la protection des filières locales, la stabilité des prix pour les consommateurs et le respect des engagements internationaux? Plus qu'une réforme fiscale, c'est une vision de développement qu'Haïti doit définir. Continuer à dépendre des importations, c'est prolonger une vulnérabilité chronique. Investir dans la production nationale, c'est créer les conditions d'une autonomie économique retrouvée. À l'heure où les crises se multiplient, ce choix n'a jamais été aussi urgent.



Emploi Secteur Textile en Haïti



Source: SOCIETE NATIONALE DES PARCS INDUSTRIELS

Haïti est exemptée de la taxe américaine de 10% sur les textiles, ce qui soulage mais inquiète les syndicats

Le gouvernement haïtien a ressenti un immense soulagement à l'annonce que l'administration Trump ne soumettra pas les textiles exportés vers les États-Unis, sous les lois HOPE/HELP, à un prélèvement de 10 %. Selon le ministre de l'Économie et des Finances, Alfred Metellus, cette décision apporte une bouffée d'air frais à une industrie en difficulté et pourrait redonner un avantage concurrentiel à Haïti dans un contexte régional conflictuel.

«*Nous avons reçu des documents indiquant qu'Haïti ne sera pas soumis aux 10 % de droits de douane*», a confirmé M. Metellus au journal Le Nouvelliste, dimanche 27 avril, à la suite d'une réunion à Was-

hington avec le responsable des négociations commerciales bilatérales et multilatérales. «*C'est une excellente nouvelle*», a-t-il ajouté avec un immense soulagement.

Cette exonération fiscale arrive à un moment crucial pour Haïti, alors que la loi HOPE/HELP – une législation américaine autorisant les textiles haïtiens à entrer le marché américain sans frais douaniers – arrive à expiration en septembre 2025. L'administration américaine a montré une ouverture pour le renouvellement de cette loi. Cependant, la décision finale sera prise par le Congrès, qui devrait se prononcer avant les vacances d'été.

Une opportunité dans un contexte régional tendu

Pour Alfred Metellus, cette initiative des États-Unis traduit une volonté d'établir «des accords commerciaux justes avec des pays proches de ses frontières», ce qui pourrait être bénéfique pour Haïti. «Cela nous donne un avantage sur d'autres pays qui subissent des taxes importantes», a-t-il soutenu, soulignant que le gouvernement haïtien a déjà mis en place des mesures pour soutenir les démarches en faveur du renouvellement de la loi.

Un budget de 500 000 dollars américains a ainsi été alloué pour soutenir l'Association des industries d'Haïti (ADIH) dans ses activités de lobbying à Washington. Treize missions y ont déjà été menées, d'après Golinsky Fatal, représentant de l'ADIH. «Je sais qu'il y a des efforts en cours. « Le gouvernement a aligné sa stratégie avec les entreprises du secteur », a assuré le ministre.

Les critiques des syndicats: l'envers du décor

Bien que la nouvelle soit bien accueillie par le gouvernement, elle est reçue avec plus de précaution par les syndicats. Yvel Admettre, président de la Confédération des travailleurs du secteur public et privé (CTSP), alerte sur les restrictions structurelles pouvant compliquer les bienfaits de cette exemption fiscale.

Lors d'une conférence-débat tenue le 1er mai au centre Lakay à Delmas 83, il a dénoncé la situation alarmante du secteur textile haïtien, caractérisée par une forte diminution du nombre d'emplois. «En 2025, moins de 21 000 ouvriers sont encore en activité dans les zones franches industrielles, contre plus de 60 000 en 2021», a-t-il déploré. Une baisse qu'il attribue à «l'insécurité croissante et l'inaction politique face à la crise».

Le dirigeant syndical reproche aussi à certains employeurs de compromettre le système en refusant de payer les cotisations sociales. «Le comportement irresponsable de certains chefs d'entreprise

met en danger l'avenir de la loi HOPE en Haïti», a déclaré Yvel Admettre. «Beaucoup d'entre eux refusent de s'acquitter de leurs obligations sociales, affaiblissant toute perspective de redressement du secteur textile.»

Une menace persistante: l'impasse politique américaine

Malgré l'attitude favorable de l'administration Trump, le renouvellement de la loi HOPE/HELP reste incertain. «Le renouvellement dépend du Congrès», a reconnu Alfred Metellus. «Des ressources sont disponibles pour accélérer le processus d'ici l'été, et je dois souligner que ce n'est pas seulement le gouvernement qui agit», a-t-il insisté, mettant en avant les efforts conjoints des industries concernées.

Pour Yvel Admettre, cette incertitude est amplifiée par les tensions sociales et les problèmes de gouvernance locale. «Le climat de sécurité dégradé depuis cinq ans a sévèrement affecté les entreprises et les travailleurs», a-t-il précisé. Il craint que les conditions de travail et l'insécurité, qui ternissent l'image du pays, pèsent négativement dans les débats au Congrès américain.

Un avenir incertain malgré une victoire partielle

L'exemption de la taxe de 10 % est un acquis stratégique pour Haïti, mais elle ne résout pas les problèmes sous-jacents du secteur textile. Tandis que le gouvernement lutte pour faire renouveler la loi HOPE/HELP, les syndicats appellent à un réveil éthique et politique pour sauver une industrie en péril.

«Les exemptions ne suffisent pas. Il faut une politique cohérente qui protège les travailleurs, rétablit la sécurité et oblige les employeurs à respecter la loi», conclut Yvel Admettre. À l'approche de septembre, tous les regards restent fixés sur Washington, mais également à Port-au-Prince, où se joue une autre bataille: celle de la dignité au travail.



Les nouveaux tarifs douaniers américains et leurs éventuels impacts réels sur l'économie mondiale

Le gouvernement américain, par l'entremise du président qui a pris ses fonctions en janvier 2025, a adopté tout un ensemble de mesures. Parmi celles-ci se trouvent des impositions de droits de douanes, réciproques selon lui, sur les pays qui entretiennent des relations commerciales avec les États-Unis ayant auparavant adopté des tarifs semblables à l'encontre des États-Unis. La publication de ce décret est l'accomplissement d'une promesse faite par le président américain lors de la première réunion de son cabinet à Washington le 26 février 2025, rapportée depuis par le journal français Le Monde.

Depuis la parution de cette information dans la presse, de nombreuses voix se sont élevées pour dénoncer cette pratique autoritaire de Donald Trump, dont des politiciens qui se disaient en février s'être indignés après la sortie du président américain sur les tarifs douaniers qu'il entendait imposer, a

affirmé le Journal de Montréal le dimanche 9 février 2025 au Canada, mais également dans d'autres régions du monde.

C'est une annonce qui a bouleversé le commerce international par l'entrée en vigueur du décret exécutif signé par le président Donald Trump le 2 avril 2025. Il entend par celui-ci établir un droit de douane additionnel entre 10 et 100% pour certains pays sur toutes les importations de produits, qui varie en fonction du pourcentage déjà imposé par chaque pays concerné. Dans le cas d'Haïti, des tarifs de 10% ont été fixés par l'administration américaine.

Dans une intervention publique, l'économiste Enemy Germain a déclaré: «*Imposer ces tarifs ne fera qu'aggraver les activités économiques en Haïti pour une économie qui peine à se relever des différentes crises que traverse le pays, puisque, selon les données*

disponibles, près de 80% des exportations du pays proviennent de l'industrie textile». Comment

En quoi consistent ces mesures ?

Dans cette vague de mesures annoncées par l'administration, il faut compter des tarifs douaniers imposés à certains pays qui exportent notamment de l'acier et de l'aluminium et des automobiles aux États-Unis qui ont écopé d'une surtaxe de 25%. C'est le cas de l'Union européenne, du Canada et du Mexique dont l'industrie automobile dépend fortement des exportations de voitures et de pièces détachées vers les États-Unis. Dans le cadre de ces mesures, des pays comme la Chine qui ont un excédent commercial de plusieurs milliards de dollars avec les États-Unis sont contraints de payer une taxe additionnelle de plus de 54%.

Dans le cas d'autres pays moins influents, les tarifs réciproques ont été imposés en représailles aux taxes perçues par ces derniers sur les produits venant des États-Unis. Toutefois, des exceptions ont été faites pour certains produits, dont une liste a été dressée pour certaines composantes électroniques, entre autres.

Dans le cas de la Caraïbe, une taxe de 10% a été adoptée. Haïti pourrait également en subir les impacts, notamment à travers l'industrie de l'habillement à partir de laquelle vivent plusieurs milliers d'haïtiens qui travaillent au niveau des entreprises textiles installées à la Société nationale des parcs industriels (SONAPI). Un secteur déjà fragilisé par les crises successives qu'a connues le pays et qui dépend du bon vouloir du Congrès américain pour le renouvellement des lois HOPE et HELP – des programmes commerciaux qui permettent un accès en franchise de droits aux marchés américains.

Quels avantages pour les États-Unis?

L'argumentaire soutenu par le président Donald Trump est que ces mesures inciteront les consommateurs américains à acheter davantage de produits fabriqués aux États-Unis. Elles permettront, selon lui, d'augmenter le montant des taxes perçues et entraîneront d'énormes investissements dans le pays. «*Cette décision vise cependant à réduire l'écart*

entre la valeur des biens que les États-Unis achètent à l'étranger et celle de leurs ventes», soutient Donald Trump. Dans la réalité, adopter de tels tarifs douaniers peut aider dans un certain sens à protéger les industries américaines. Avec ces surtaxes, le président dit vouloir en finir avec ce qu'il appelle des pratiques commerciales déloyales, citant en exemple des pays qui subventionnent leurs exportateurs ou vendent des produits injustement bas pour contrer les produits fabriqués sur place.

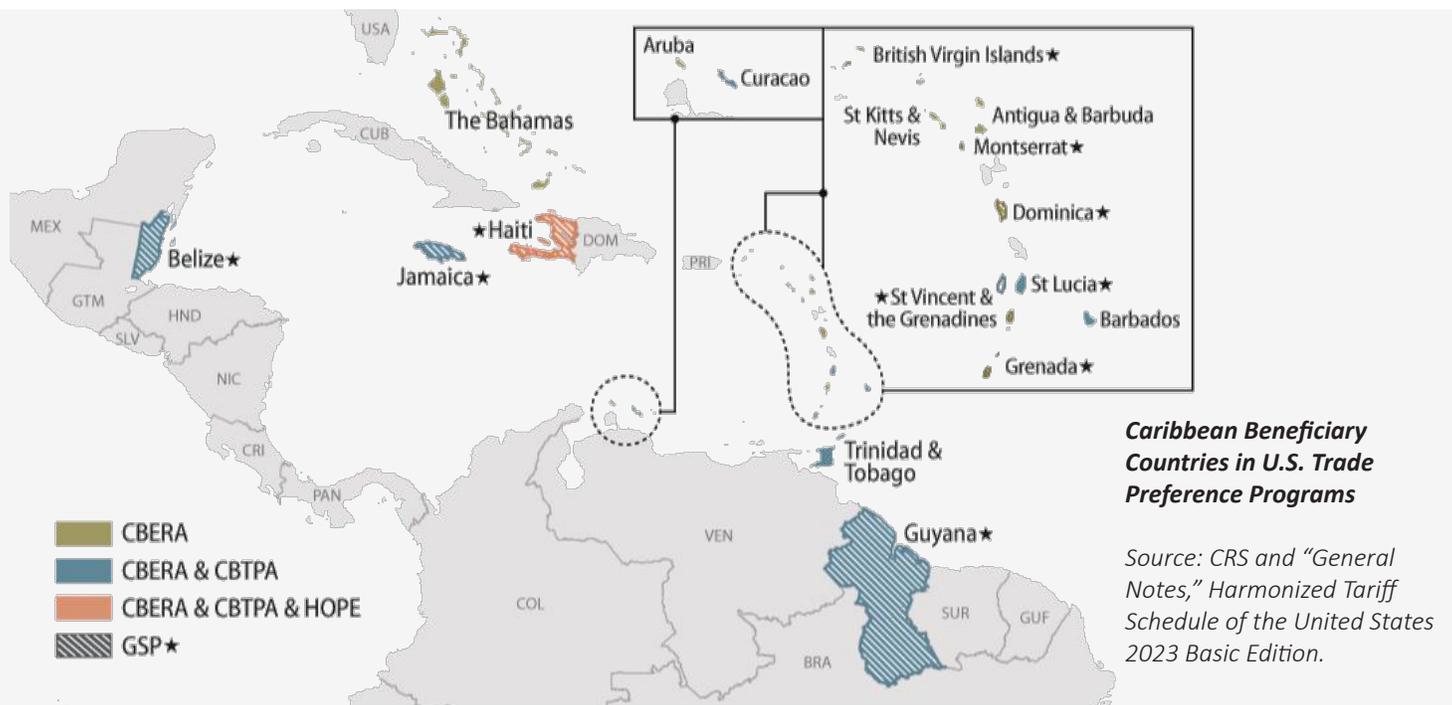
Une telle décision peut inciter certaines entreprises qui se sont délocalisées à revenir aux États-Unis en raison des avantages fiscaux qu'elles bénéficieront en s'implantant à l'intérieur des frontières américaines, et ainsi créer à long terme des emplois plus durables pour ceux qui travaillent aux États-Unis.

Inconvénients pour le monde

L'annonce de l'augmentation des tarifs douaniers provoquera un ralentissement de l'économie mondiale, selon les experts du Fonds monétaire international (FMI). Au lendemain de la publication du décret, les échanges mondiaux ont souvent chuté, provoquant des doutes chez les investisseurs qui craignent une détérioration de la situation si ces mesures provoquent une guerre commerciale. Cela aggravera davantage la hausse des prix des produits sur le marché mondial et une réduction de la consommation à l'échelle mondiale.

Avec ces nouveaux tarifs, les experts anticipent une réduction du tourisme, car les biens et services seront plus chers dans certains pays touchés par cette décision. Selon le FMI, la majeure partie des pays concernés ne connaîtront pas de forte croissance et certains peuvent même se retrouver en récession cette année, vu l'impact que cela aura sur les échanges commerciaux mondiaux.

«*Nous entrons dans une période où le système économique mondial que nous connaissons depuis 80 ans est réinitialisé [...]. Au-delà des droits de douane, l'augmentation de l'incertitude politique autour des échanges commerciaux a un impact majeur sur les perspectives économiques*», a indiqué devant la presse le chef économiste du FMI, Pierre-Olivier Gourinchas.



Les droits de douane et leur impact sur le commerce futur dans la région des Caraïbes

Les tarifs douaniers entre les pays des Caraïbes constituent un élément clé du paysage économique régional. Ainsi, ils influencent fortement la dynamique commerciale et les relations entre les nations membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Leur structure est en large partie héritée du contexte historique, notamment des liens avec les États-Unis, partenaire commercial de longue date. La dépendance marquée des pays caribéens vis-à-vis du marché américain pour leurs exportations, combinée à l'instabilité des politiques commerciales américaines, soulève des préoccupations quant à la stabilité économique et au potentiel de croissance de la région.

Le tarif extérieur commun (TEC) constitue le principal cadre régissant les droits d'importation entre les membres de la CARICOM, avec des taux généralement compris de 5 à 30 % (CARICOM, 2018). Toutefois, des évolutions récentes suscitent des craintes de guerres commerciales et de mesures de rétorsion susceptibles d'avoir des effets négatifs sur les économies locales. Il s'agit notamment de l'imposition par les États-Unis, en 2025, d'un droit de douane général

de 10 % sur la plupart des pays des Caraïbes, ainsi que de droits encore plus élevés sur certains États comme la Guyane. Ces droits alourdissent les coûts pour les consommateurs et mettent en difficulté les exportateurs, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME), qui peinent à rester compétitives face à la hausse des prix et à l'incertitude commerciale.

La région est confrontée à d'énormes défis et controverses en matière de politiques commerciales, notamment en raison de l'approche unilatérale souvent adoptée par les États-Unis dans la négociation des accords commerciaux. Ce déséquilibre trouve ses racines dans un contexte historique tendu, illustré par l'accord dit Shiprider dans les années 1990, qui avait suscité l'opposition de plusieurs pays caribéens soucieux de promouvoir des cadres de coopération plus équitables. Par ailleurs, les efforts en faveur de la libéralisation des échanges ont engendré des différends liés aux traitements préférentiels sur les marchés mondiaux, soulevant des inquiétudes quant à l'équité des pratiques commerciales internationales.

Face à ces enjeux, les nations caribéennes accordent une attention croissante au renforcement du commerce intra-régional, à la consolidation de leurs industries locales et à la diversification de leurs partenariats commerciaux. Ces actions visent à réduire leur dépendance aux importations en provenance des États-Unis (CEPAL, 2022). Les stratégies futures pourraient s'appuyer sur des initiatives de la CARICOM visant à améliorer la coopération entre les États membres, à renforcer la résilience économique et à s'adapter à un environnement commercial mondial en constante évolution.

Le contexte historique des tarifs entre les pays des Caraïbes est étroitement lié aux relations économiques et aux politiques commerciales de la région, en particulier avec les États-Unis. Depuis les années 1950, les relations économiques entre les États-Unis

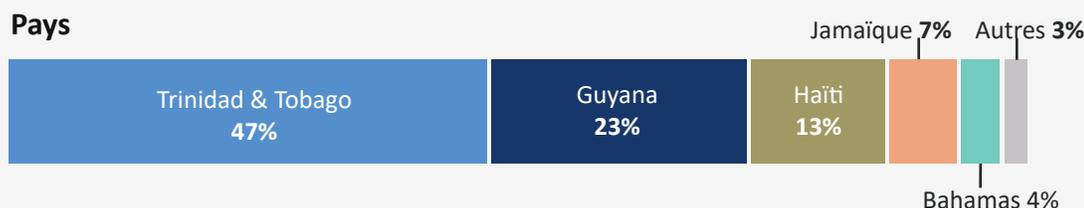
et les Caraïbes peuvent être divisées en deux phases majeures: celle de la guerre froide et l'ère post-guerre froide. Durant la guerre froide, la politique américaine dans la région était largement dictée par des préoccupations sécuritaires liées à la lutte contre le communisme, influençant fortement son approche envers les pays caribéens. En revanche, dans la période post-guerre froide, l'importance stratégique de la région a diminué aux yeux des États-Unis, entraînant une réorientation de leur politique, désormais davantage motivée par des considérations économiques.

L'un des développements marquants de cette période a été la mise en œuvre de l'Initiative pour le bassin des Caraïbes (Caribbean Basin Initiative, CBI). Celle-ci offrait un traitement douanier préférentiel non réciproque à une large gamme de produits

Produits



Pays



U.S. Imports Under CBI, by Product and Country: 2022

CRS using data from the U.S. International Trade Commission DataWeb.

caribéens exportés vers les États-Unis. Ce dispositif visait à stimuler la croissance économique dans la région en facilitant l'accès au marché américain (CEPAL, 2022). Toutefois, les tendances actuelles vers une libéralisation accrue du commerce mondial ont conduit les États-Unis à s'éloigner de ces régimes préférentiels pour privilégier des accords fondés sur la réciprocité. Cette évolution suscite des inquiétudes parmi les pays de la CARICOM, notamment quant à l'éventuelle remise en cause des avantages liés à la CBI et à d'autres accords préférentiels comme le Système généralisé de préférences (SGP).

Le dialogue permanent entre les États-Unis et les Caraïbes, amorcé lors du sommet de 1997, a permis

d'aborder divers enjeux liés aux relations commerciales régionales. Toutefois, la politique commerciale américaine nécessite une refonte pour mieux tenir compte des défis propres aux petits États caribéens dans l'économie mondiale. En raison de leur taille et de leurs vulnérabilités, ces pays risquent une marginalisation croissante, comme l'ont illustré les protestations à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et devant les institutions de Bretton Woods. Face à cette réalité, la région met l'accent sur le renforcement des industries locales, le développement du commerce intra-caribéen et la promotion de la sécurité alimentaire. Ces priorités visent à réduire la dépendance extérieure et à renforcer la résilience économique. Dans un contexte d'incerti-

tude croissante, ces efforts sont devenus cruciaux pour l'avenir commercial des Caraïbes.

En avril 2025, le président Donald Trump a annoncé l'imposition de nouveaux tarifs douaniers mondiaux affectant plusieurs nations caribéennes. Par un décret présidentiel du 1er avril, un droit de douane uniforme de 10 % a été appliqué à la plupart des pays de la région, tandis que la Guyane a été soumise à un tarif plus élevé de 38 % (The White House, avril 2025). Ces mesures, justifiées par l'International Emergency Economic Powers Act (IEEPA), invoquaient des relations commerciales jugées « non réciproques ». Dans la région, le Tarif extérieur commun (TEC) constitue le cadre tarifaire standard pour les importations entre les membres de la CARICOM, avec des taux généralement compris de 5 à 30 %. Pour garantir l'uniformité des normes, les États membres ont mis en place l'Organisation régionale des Caraïbes pour les normes et la qualité (CROSQ, en anglais), chargée de définir des standards régionaux pour les biens et les services. En comparaison, les tarifs américains, notamment les codes TS806 et 807, influencent les dynamiques commerciales en favorisant les exportations fabriquées à partir de matériaux d'origine américaine. Face à cette nouvelle conjoncture, les pays caribéens devraient adapter leurs politiques tarifaires et leurs accords commerciaux afin de préserver leur stabilité économique.

L'imposition de tarifs douaniers a des répercussions économiques majeures pour les pays des Caraïbes, en particulier dans leurs relations commerciales avec les États-Unis et d'autres partenaires. L'un des effets immédiats est l'augmentation du coût des biens importés, ce qui touche directement les consommateurs, notamment en matière de produits essentiels comme la nourriture et les médicaments.

Ces hausses de prix peuvent lourdement peser sur les ménages caribéens, déjà vulnérables. Parallèlement, les exportateurs caribéens se retrouvent désavantagés, confrontés à des tarifs de rétorsion qui réduisent leur compétitivité, tout en subissant une hausse du coût des matières premières importées, un défi de taille pour les petites et moyennes entreprises (PME). Les structures tarifaires actuelles créent également des obstacles plus larges aux exportations, freinant le potentiel de croissance de secteurs clés comme l'agriculture et les produits manufacturés. En réponse, des initiatives visant à instaurer des accords commerciaux réciproques sont proposées. Elles ont pour but de réduire les tarifs sur les produits importés des pays de la CARICOM et d'atténuer les effets négatifs des politiques actuelles, contribuant ainsi à un environnement commercial plus équitable et durable.

Les tarifs douaniers jouent un rôle central dans les dynamiques économiques des Caraïbes. Face à des politiques commerciales souvent unilatérales, notamment des États-Unis, la région doit renforcer sa résilience économique. Le développement du commerce intra-caribéen et la diversification des partenariats sont essentiels. Une approche collective au sein de la CARICOM permettra de mieux défendre les intérêts régionaux. Enfin, des politiques équitables sont cruciales pour une intégration durable à l'économie mondiale.

Sources

ANNEX I, *Country Reciprocal Tariffs*, The White House, Apr. 2025

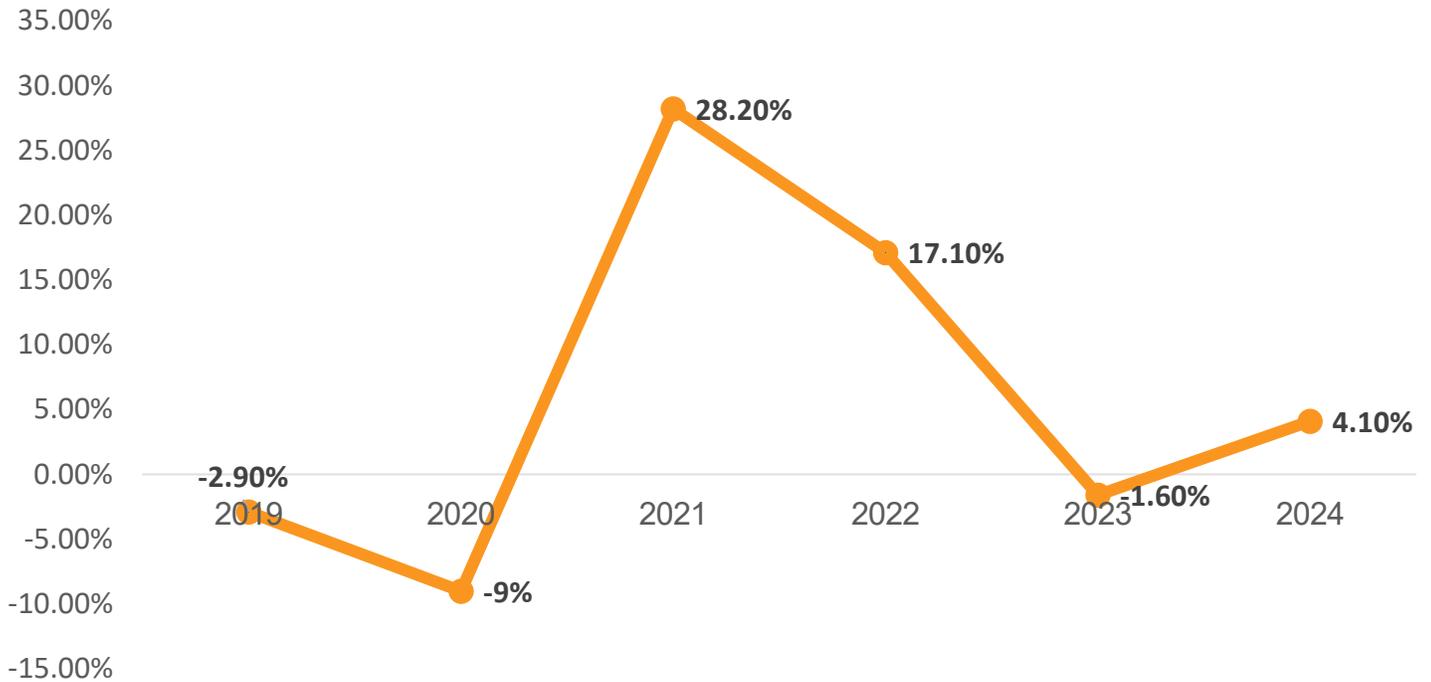
Caribbean hit with US tariffs days after positive Rubio visit
Revised Common External Tariff of the Caribbean Community

The Caribbean: Average Tariff Rates, in ResearchGate, CARICO, Julian T.S. Chow 2018

United States-Latin America and the Caribbean Trade Developments 2022, ECLAC, United Nations

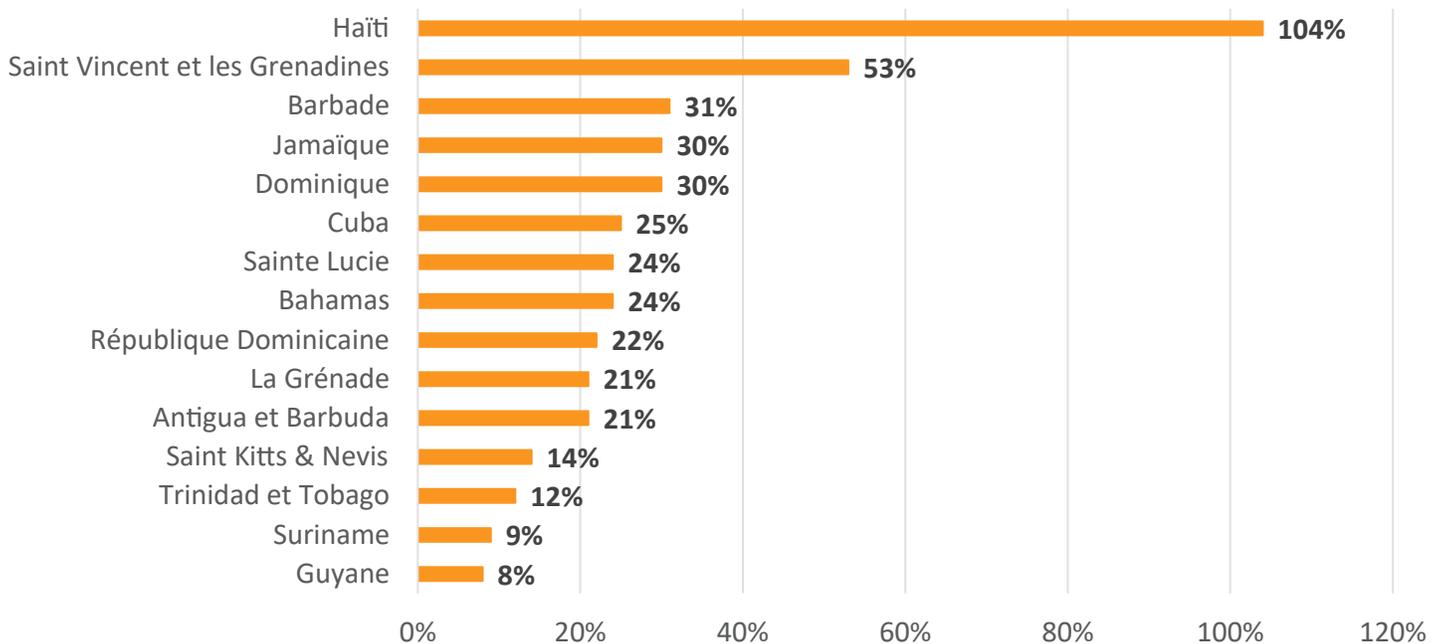


Évolution des Exportations de l'Amérique latine et des Caraïbes



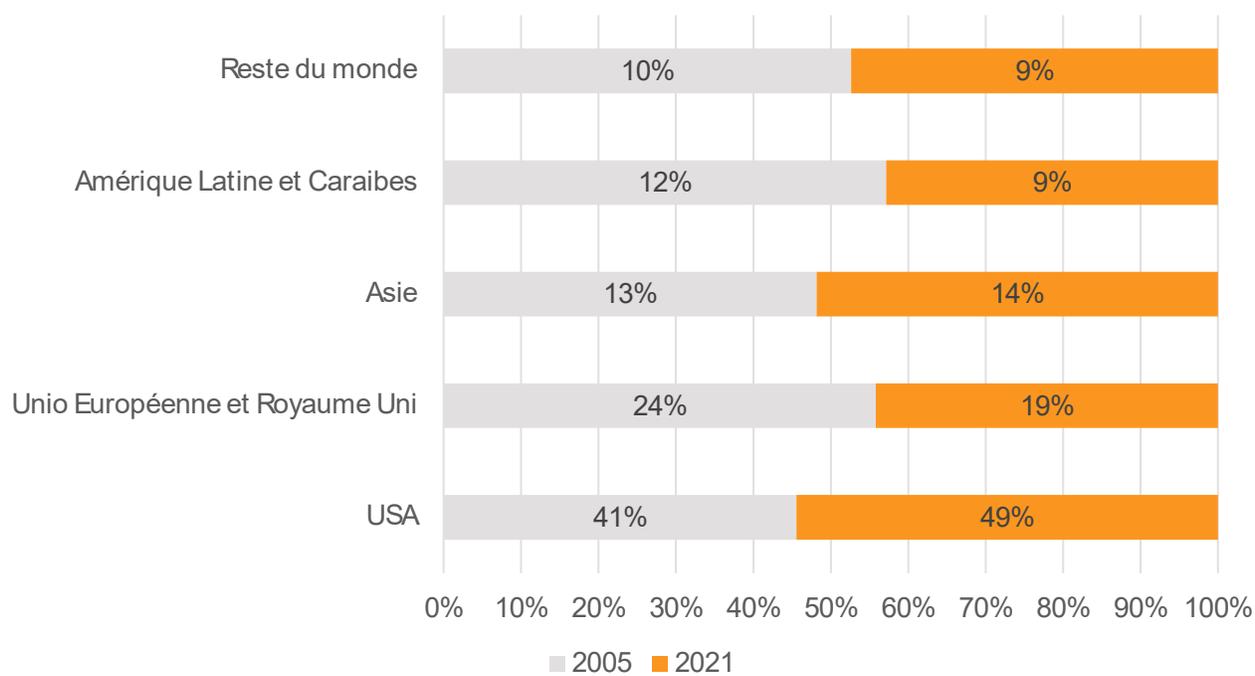
Source: Export Thermometer for Latin America and the Caribbean

Valeur des importations de produits alimentaires en proportion des exportations totales de biens et services, moyenne pour 2020-2022



Source: International Trade Outlook for Latin America and the Caribbean, 2024, CEPAL

Amérique latine et Caraïbes : répartition des exportations de services par marché de destination, 2005 et 2021



Source: *International Trade Outlook for Latin America and the Caribbean, 2024, CEPAL*

ECC appuie les actions de l'ULCC

Ensemble Contre la Corruption (ECC) félicite l'ULCC pour la transmission, le 8 mai 2025, de six nouveaux rapports d'enquête à la justice, mettant en cause plus de vingt-cinq agents publics pour détournement de fonds, favoritisme, passation illégale de marchés, entre autres. Ces révélations confirment la profondeur de la corruption dans l'administration haïtienne. ECC déplore cependant l'inertie persistante du système judiciaire et appelle à la mise en place urgente d'un mécanisme efficace pour sanctionner les auteurs de ces crimes financiers.

Climat: l'Afrique s'adapte...

Un appel fort à l'unité parmi les acteurs de l'adaptation climatique en Afrique a été à l'issue de l'atelier d'une semaine de la Coalition panafricaine pour l'adaptation et la résilience (PACAR) à Johannesburg, en Afrique du Sud. La troisième édition de cet atelier a réuni des dizaines d'acteurs de toute l'Afrique pour identifier les principales priorités politiques et techniques d'adaptation pour le continent. Depuis trois ans, le PACAR influence la position du continent en matière d'adaptation dans le processus multilatéral en mettant en évidence les besoins de l'Afrique, les lacunes en matière de ressources d'adaptation et les solutions potentielles.

La BID au chevet du Nord d'Haïti

Le ministre de l'Économie et des Finances, Alfred Fils Metellus, a exposé, le 13 mai 2025, les principaux résultats de la visite officielle du président de la Banque interaméricaine de développement (BID), Ilan Goldfajn, dans le Nord d'Haïti. Ils sont au nombre de trois (3) selon le communiqué de la Primature. *«Un total de 243 millions de dollars alloués pour la période 2025–2026, 143 millions de dollars sont déjà engagés pour l'année 2025 ; un projet majeur concernant l'eau potable et l'assainissement, qui devrait desservir 30 000 foyers dans la région Nord, est financé à hauteur de 125 millions de dollars ; le budget pour le projet de réhabilitation de l'Hôpital universitaire Justinien du Cap-Haïtien a été ajusté à 100 millions de dollars, contre 185 millions initialement prévus, en fonction des priorités révisées»*, lit-on dans le communiqué.

Trump ferme le robinet de l'aide américaine

Les pays en développement risquent d'être durement touchés par la décision des États-Unis de réduire toutes les dépenses d'aide aux projets climatiques. *«Ces coupes budgétaires n'auraient pas pu survenir à un pire moment pour l'Afrique»*, a fait remarquer Mohamed Adow, Directeur de Power Shift Africa, anticipant un impact direct sur les initiatives qui aident les communautés à renforcer leur résilience face aux impacts climatiques, tels que les sécheresses, les inondations et la désertification.

Clin d'œil de la CDB à la photographie régionale

Lancement de l'appel à projets « Photographie caribéenne : Solutions commerciales numériques » par la Banque de développement des Caraïbes (CDB), par l'intermédiaire de son Fonds d'innovation pour les industries culturelles et créatives (CIIF), qui offre jusqu'à 100 000 USD de financement pour soutenir le développement d'une plateforme numérique dédiée aux contenus visuels caribéens. La subvention est ouverte aux citoyens des 19 pays membres emprunteurs de la CDB, âgés de 18 ans et plus, qui exploitent une entreprise officiellement enregistrée et ont au moins cinq ans d'expérience dans le développement de logiciels, y compris la conception et le développement de plateformes de commerce électronique numériques. Cette subvention vise à centraliser les ressources visuelles des Caraïbes, à renforcer la viabilité commerciale, à améliorer l'archivage multimédia et à renforcer la compétitivité globale des sous-secteurs des arts visuels et de l'audiovisuel de la région.

Le FIDA s'attaque la sécurité alimentaire dans les zones rurales

Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a émis une obligation durable auprès de la banque centrale du Maroc, Bank Al-Maghrib, sous la forme d'un placement privé, au titre de son cadre de financement du développement durable. C'est la onzième fois que le FIDA émet une obligation durable. Celle-ci, dont le montant s'élève à 150 millions d'USD avec une échéance fixée à dix ans, contribue au plan de financement du FIDA pour 2025. L'organisation avait déjà commencé à mettre

en œuvre son financement 2025 en juillet 2024, lorsqu'elle avait établi son premier partenariat avec Bank Al-Maghrib et procédé à un placement privé de 100 millions d'EUR. Cette association vise à accroître les financements alloués à la sécurité alimentaire des zones rurales à travers le monde.

Zoom sur l'inclusion financière dans la région

Organisation d'un séminaire de haut niveau par la Banque de développement des Caraïbes (CDB), à Brasilia, au Brésil, le 12 juin 2025, pour explorer comment la technologie financière (Fintech) peut contribuer à relever le défi de l'exclusion financière dans les Caraïbes, où jusqu'à 30 % de la population n'a toujours pas accès aux services bancaires. Cet événement s'inscrit dans le cadre d'un effort plus large de la CDB visant à soutenir le développement et l'adoption de la Fintech dans ses 19 pays membres emprunteurs, comme moyen d'améliorer l'inclusion financière et la participation économique. Cet effort intervient alors que les femmes, les personnes à faibles revenus et les communautés rurales continuent de se heurter à des obstacles pour accéder aux services bancaires, au crédit et à l'investissement, des défis qui freinent la croissance inclusive et le développement dans la région.

Sombres perspectives pour les femmes

La moitié des organisations dirigées par des femmes ou œuvrant pour les droits des femmes dans les zones de crise humanitaire pourraient cesser leurs activités d'ici six mois, faute de financement. Un scénario alarmant, qui priverait des millions de femmes et de familles de services essentiels, avertit un nouveau rapport mondial d'ONU Femmes. Selon l'enquête menée par ONU Femmes, 90% des 411 organisations de femmes actives dans 44 pays touchés par des crises ont déclaré souffrir de la baisse de l'aide étrangère. Plus de 60% d'entre elles ont déjà réduit leurs interventions, perturbant l'apport d'un soutien vital allant des soins de santé d'urgence et des services de lutte contre la violence fondée sur le genre, à l'aide économique et aux solutions d'hébergement. Près des trois quarts déclarent avoir été contraintes de licencier du personnel, souvent de manière significative.

Le triste sort des millions de déplacés

À la fin de l'année 2024, le monde comptait environ 83 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays de résidence. Un record jamais atteint auparavant et qui souligne l'ampleur croissante des crises contemporaines. Selon un rapport annuel publié par l'Observatoire des déplacements internes (IDMC), une ONG internationale de référence sur la question, l'immense majorité de ces personnes – 73 millions – ont été contraintes de fuir en raison de conflits armés ou de violences. « Ces chiffres sont un avertissement clair : sans une action audacieuse et coordonnée, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays continuera à augmenter rapidement », a averti la Directrice générale de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), Amy Pope, à l'occasion de la sortie de la nouvelle étude.

Le spectre de l'intelligence artificielle

Publication d'un rapport par l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Institut national de recherche (NASK) de Pologne prédisant qu'un quart des emplois dans le monde pourrait être transformé par l'intelligence artificielle générative (GenAI). L'étude intitulée « IA générative et emploi: un indice mondial affiné de l'exposition professionnelle » met en lumière les risques, mais surtout les opportunités liés à l'essor rapide de cette technologie, soulignant que, contrairement aux discours alarmistes, c'est moins la disparition que la transformation des métiers qui est à prévoir. L'indice développé par l'OIT et le NASK révèle que 25 % des emplois mondiaux sont potentiellement exposés à l'automatisation par la GenAI, avec un taux de 34 % dans les pays à revenu élevé. Cet outil stratégique devrait permettre aux gouvernements et acteurs sociaux d'identifier les métiers vulnérables et à élaborer des politiques adaptées. Le rapport affirme haut et fort que la substitution totale de l'humain reste l'exception, signalant que bien que certaines tâches puissent être accomplies plus efficacement par des outils d'IA, beaucoup nécessitent encore une supervision ou une contribution humaine.



*Retrouvez toutes les éditions de
DevHaïti sur*

 groupcroissancehaiti.com/devhaiti-2

 twitter.com/Haiti1Dev

Une production:



AHJEDD

Association Haïtienne
de Journalistes Économiques
pour le Développement Durable

Le magazine DevHaïti est produit par le Group Croissance et l'Association Haïtienne des Journalistes Économiques pour le Développement Durable (AHJEDD)